



**Commune de
Bourscheid**

Bourscheid, le 30 avril 2021

**Réf: Etablissements dangereux
Autorisation d'exploitation
Réf 3/19/0092
Administration de l'Environnement**

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté no 3/19/0092 du 26 avril 2021 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, la société ORANGE Communications Luxembourg a reçu une autorisation pour la prolongation du délai de mise en exploitation (3/16/0377).

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 19 de la prédite loi un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera comme juge du fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, à dater du jour de l'affichage de la décision. Le recours doit être introduit par ministère d'avoué auprès du Tribunal Administratif.

La Bourgmestre, A. Nickels-Theis

Le Secrétaire, Weber Alain

